

Société civile immobilière
34 SJV
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Place d'Aligre
75012 PARIS
RCS 453 183 725

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit décembre à douze heures, les associés de la société civile immobilière se sont réunis au 14 rue Bertrand de l'Isle à Balma (31130) en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur GELIS Gérard, propriétaire de 3 parts, ci	3 parts
- Madame GELIS Laurence, propriétaire de 110 parts, ci	110 parts
- Madame Sarah SIVADE, née GELIS, propriétaire de 110 parts, ci	110 parts
- Madame Marie ALSINA, née GELIS, propriétaire de 110 parts, ci	110 parts
- La société civile MERCIER HOLDING PATRIMOINE, (RCS TOULOUSE 879 849 354), propriétaire de 333 parts, ci représentée par son gérant, Monsieur Christian MERCIER	333 parts
- La société civile BCCE PARTICIPATION, (RCS TOULOUSE 451 198 832) propriétaire de 332 parts, ci représentée par son gérant, Monsieur Benoît PUJOL-SOULET	332 parts
- Monsieur HALLOT Thierry, propriétaire de 2 parts, ci	2 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social	1.000 parts

Monsieur Gérard GELIS préside la séance en qualité gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent mille parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

CG

16

42

T4

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées ;

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de la gérance sur l'apport en nature des 333 parts détenus par Monsieur Christian MERCIER à la société civile MERCIER HOLDING PATRIMOINE,
- Modification de l'article 7 des statuts de la société,
- Pouvoirs à donner pour les formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de l'apport en nature, réalisé ce jour, de la pleine propriété des 333 parts de la SCI 34 SJV détenues par Monsieur Christian MERCIER à la société civile MERCIER HOLDING PATRIMOINE, société civile au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 879 849 354.

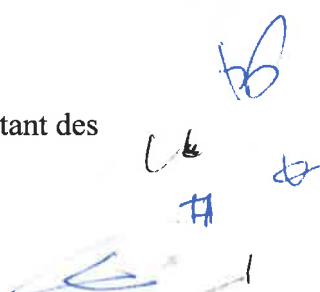
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en conséquence de la précédente résolution, décide de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital social et qui aura dorénavant la rédaction suivante :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 €), montant des apports des associés.



Il est divisé en MILLE PARTS (1000 parts) de UN EUROS (1,00 €) chacune, portant les numéros UN à MILLE.

Ces parts sont attribuées aux associés en rémunération de leurs apports respectifs et conformément d'une part, à l'acte de donation-partage reçu par Me VANISCOTTE le 21 avril 2017, et d'autre part, à l'apport du 18 décembre 2019 de Monsieur Christian MERCIER à la société civile MERCIER HOLDING PATRIMOINE, savoir :

- La société civile MERCIER HOLDING PATRIMOINE
(RCS TOULOUSE 879 849 354) à concurrence de 333 parts sociales,
numérotées de 1 à 333, ci.....333 parts
- Monsieur Gérard GELIS, à concurrence de 3 parts sociales,
numérotées 996 à 998, ci3 parts
- Madame Laurence GELIS, à concurrence de 110 parts sociales,
numérotées de 334 à 443, ci..... 110 parts
- Madame Sarah SIVADE, à concurrence de 110 parts sociales,
numérotées de 444 à 553, ci..... 110 parts
- Madame Marie ALSINA, à concurrence de 110 parts sociales,
numérotées de 554 à 568 et de 901 à 995, ci.....110 parts
- La société civile BCCE PARTICIPATION (RCS TOULOUSE 451 198 832),
à concurrence de 332 parts sociales,
numérotées de 569 à 900, ci.....332 parts
- Monsieur Thierry HALLOT, à concurrence de 2 parts sociales,
numérotées de 999 à 1000, ci.....2 parts

Total égal au nombre de parts formant le capital social, ci.....1 000 parts. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Le
TH
C

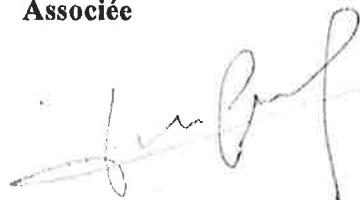
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.

**Monsieur Gérard GELIS,
Gérant associé**



**Madame Laurence GELIS,
Associée**



**Madame Sarah SIVADE,
Associée**



**Madame Marie ALSINA,
Associée**



**Monsieur Thierry HALLOT,
Associé**



**La société BCCE PARTICIPATION,
Associée,
Représentée par Monsieur Benoît PUJOL-SOULET**



**La société MERCIER HOLDING PATRIMOINE
Associée,
Représentée par Monsieur Christian MERCIER**

